

MAIRIE DE PÉROUGES



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 Mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février à 19 heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la salle Polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Mme Nathalie MICOLAS, Maire.

**Présents :** Nathalie MICOLAS, Jean-Luc VIBERT, Paul VERNAY, Maryvonne HERRENKNECHT, Florence de POUMEYROL, Eric MEUNIER, Christelle MORTEL, Frédéric MALBOS, Philippe LAMBERT, Gilberto GRECO, Marie-Victoire PASSERAT de la CHAPELLE, Gérard FLEJOU, Paul SAISSET, Marlène BLASQUEZ, Alain MORGILLO

Monsieur Frédéric MALBOS est élu secrétaire de séance

Madame le Maire ouvre la séance à 19H02

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir ajouter 5 points à l'ordre du jour :

- Emprunt prêt relais
- Emprunt investissement
- Tarifs location tournage de film dans la cité
- Convention de mise à disposition PM
- Servitude de tréfond

Avec 15 voix pour, le conseil municipal accepte d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

Le compte rendu du conseil municipal du 26 février 2024 est approuvé à 15 voix.

=====

**1. dia**

Vente de parcelles ZB 0194, 0242 d'environ 2197m2 situées RN 84 lieu-dit Rapan  
Avec 15 voix pour, le conseil municipal décide de ne pas préempter.

**2. Compte de Gestion Photovoltaïque**

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Considérant** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le Conseil Municipal approuve le Compte de gestion à l'unanimité.

### **3 Compte de Gestion Assainissement**

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Considérant** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le Conseil Municipal approuve le Compte de gestion à l'unanimité.

### **4 Compte de Gestion Communal**

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Considérant** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le Conseil Municipal approuve le Compte de gestion à l'unanimité.

### **5 Comptes administratifs 2023 pour les budgets : commune, assainissement et photovoltaïque. Affectations**

#### Budget Communal

Le compte administratif 2023 est voté avec 14 voix pour

Il laisse apparaître un excédent de 295 858.32 euros en fonctionnement et un déficit de 199 365.91 euros en investissement.

En intégrant les résultats de clôture de l'année 2022, les sommes de 295 858.32 et -199 365.91 euros sont affectées en investissement

### Budget Assainissement :

En fonctionnement excédent 128 150.09 euros

En investissement déficit : -6 741.39 euros

En intégrant les résultats de clôture de 2022, le budget de fonctionnement bénéficie d'une affectation de 136706.26 euros. La somme de 4027.23 euros est affectée en déficit d'investissement.

Le compte administratif est voté avec 14 voix pour

### Budget Photovoltaïque

Le compte administratif est voté avec 14 voix pour

Avec un excédent de fonctionnement de 3 974.01 euros et un excédent de - 17 625 euros en investissement.

En intégrant les résultats de clôture de l'année 2022, un excédent de fonctionnement de 21 796.34 euros est affecté en fonctionnement. L'investissement bénéficie d'une affectation de - 10 176.00 euros

## **6 Budget Primitif Photovoltaïque**

Il indique qu'il s'équilibre en fonctionnement à 27 463.34 euros, et en investissement à 23 961.01 euros. Les investissements comprennent le solde des panneaux photovoltaïque de la salle multi activité de la somme de 13 118 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2024.

## **7 Budget Primitif Assainissement**

Il indique qu'il s'équilibre en fonctionnement à 250 735.26 euros, et en investissement à 169 591.52 euros. L'investissement principal de ce budget comprend le piège à charriage à Matin Clair.

Le Conseil Municipal approuve avec 1 abstention et 14 voix pour le budget Primitif 2024.

## **8 Budget Primitif Communal**

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 1 285 228 euros, et en investissement à 1 741.969.59 euros.

Le total des investissements (travaux, achats, études) s'élèvent à 1 322 564 euros

<b>Investissements 2023</b>	<b>TTC</b>
Etudes et annonces	30 000 €
Participation syndicat électricité	0 €
COMMUNICATION site internet	3 000 €
<b>S/TOTAL COMPTE 20</b>	<b>33 000 €</b>
Terrain	40 000 €
Aménagt de terrains (cimetière))	15 000 €
Autre matériel et outillage (défense incendie)	10 000 €
Autre matériel et outillage (signalétique)	35 000 €
Matériel informatique mairie	25 000 €
Informatique école	10 000 €
Mobilier	20 000 €
Matériel divers ( aire de pique-nique)	40 000 €
	215 000 €
Travaux bâtiments communaux	54 749 €
Isolation Ecole	250 000 €

Pavage	20 000 €
TRAVAUX EGLISE	10 000 €
SALLE MULTI ACTIVITES	90 000 €
Travaux de voirie	30 000 €
Aménagement touristique, Cité (fibre)	10 000 €
Accessibilité	20 000 €
RD 1084 RAPAN	520 000 €
Parkings divers	69 815€
S/TOTAL 231	1 074 564
<b>TOTAUX</b>	<b>1 322 564€</b>

Le conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2024 avec 2 voix contre et 13 voix pour.

## 9 Taux Impositions

Il est proposé de maintenir à l'identique les taux pour 2024 :

Taxe Foncière bâti : 25.17%

Taxe foncière non bâti : 43.68 %

Taxe habitation résidence secondaire : 10.37%

La proposition est adoptée avec 15 voix pour par le Conseil Municipal.

## 10 Subventions aux associations et partenaires

La proposition des subventions aux associations est présentée pour un montant total de 47 150 euros, dans le suivi des soutiens accordés les années précédentes.

Le conseil municipal adopte le montant des subventions tel que proposé dans le listing global avec 13 voix pour et 2 voix contre (les élus ne prennent pas part au vote lorsqu'ils font partie du conseil d'administration d'une association soutenue).

## 11 Emprunt investissement crédit agricole

Madame le Maire rappelle que pour les besoins de financement des opérations d'investissement, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de **300 000,00 €uros**.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales proposées par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Est,

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal accepte avec 13 voix pour et 2 abstentions

## 12 Emprunt prêt relais crédit agricole

Madame le Maire rappelle que pour les besoins de financement des opérations d'investissement, il est opportun de recourir à un prêt relais d'un montant de **300 000,00 €uros** pour pallier aux recettes de la subvention de la CCPA et du FCTVA.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales proposées par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Est,

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal accepte avec 15 voix pour

### 13 Subvention DETR pour la création de la nouvelle classe

Madame le Maire explique au conseil municipal le projet de créer une nouvelle salle de classe pour de bâtiment scolaire imposé par l'éducation nationale pour cause d'un grand nombre d'élèves sur 2024/2025.

Pour permettre à la commune de bénéficier de l'aide, dans le cadre de ce projet, il y a lieu de constituer un dossier de demande de subvention.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 15 voix pour**

- **APPROUVE** le projet de la création de la nouvelle salle de classe pour le bâtiment scolaire.
- **VALIDE** le budget prévisionnel lié à cette opération, soit 111 328.50 euros H.T.
- **APPROUVE** le plan de financement incluant les fonds propres de la commune et les subventions.
- **SOLLICITE** l'aide de l'état via la DETR pour le montant de 22 265.70 € dans le cadre de la réhabilitation thermique des bâtiments communaux.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer au nom et pour le compte de la commune de Pérourges, toutes les pièces administratives, techniques ou financières relatives au présent dossier.

### 13 Subvention BONUS RURALITE pour la création de la nouvelle classe

Madame le maire explique au conseil municipal le projet de la création de la nouvelle salle de classe imposé par l'éducation nationale pour cause d'un grand nombre d'élèves sur 2024/2025.

Le montant du projet est de 111 328.50 € HT, nous sollicitons une subvention à hauteur de 30%, soit environ 33 247€.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à 15 voix pour :

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement prévisionnel ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter la subvention Bonus Ruralité, à ajuster les montants et le plan de financement, si nécessaire, et à signer tout document afférent à ce dossier ;
- **S'ENGAGE** à financer le solde par son autofinancement si les subventions obtenues étaient moindres qu'espérées.

### 14 Convention Police Municipal

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que lors du Conseil Municipal du 24 juin 2013, il avait été décidé de mettre en commun les agents de la police municipale de Meximieux avec les communes de Pérourges et Bourg St Christophe respectivement à hauteur de 1h et 5h conformément aux dispositions à la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 (article 4) relative à la prévention de la délinquance et au décret n°2007-1283 du 28 août 2007 relatif à la mise en commun des agents de police municipale et de leurs équipements. Ces deux communes procèdent au remboursement des frais de personnel et d'équipement proportionnellement au temps de travail des agents sur leur territoire et conformément aux dispositions de la convention de mise en commun jointe à la présente délibération.

Il explique que cette convention étant arrivée à terme, il convient d'en prendre une nouvelle, cette mise en commun étant bénéfique aux trois communes. Madame le maire propose de rester sur une durée de 104h par an à 35€ de l'heure.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, la nouvelle convention et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

## **15 Convention de location de tournage**

Madame le Maire donne la parole à Mme HERRENKNECHT Maryvonne Conseillère Déléguée, pour la convention de location pour les tournages de films dans la cité de Pérouges.

Après avoir présenté la convention de location, elle explique les tarifs appliqués soit 1000 € de frais de dossiers et 1500 € par jours de tournage comprenant l'autorisation de tournage sur la place du tilleul et dans la rue des Rondes, la mise à disposition de la salle polyvalente comme salle de régie, du parking sous l'église et d'un agent technique à disposition ainsi que d'un élu municipal. Le tarif de 1500 € pourra être ramené à 750€ lorsque seule la place du tilleul est utilisée ou augmenté à 1800€ lorsque des prises de vue à l'intérieur des bâtiments classés seront effectuées.

Après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, le Conseil municipal approuve la convention.

## **16 servitudes de tréfond**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Gilberto GRECO qui explique que pour permettre le passage en terrain privé de canalisations d'évacuation d'eaux usées, il convient de passer une convention de servitude avec SAS DES MOUSTEQUAIRES pour les parcelles A 2210 et A 2212 lieudits « la cité » qui appartient à la commune de Pérouges. Tous les frais, droits et émoluments des présentés seront supportés par la SAS DES 3 MOUSQUETAIRES qui le reconnaît et s'y oblige.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour accepte la servitude.

## **17 Compte rendu des commissions**

Travaux et Voirie : Consultation lancée auprès de 3 entreprises sélectionnées pour chaque lot, analyse et choix prévu le 4/4.

Chantier non terminé du fait du rajout de la reprise de pavage des chambres pour la fibre. Le chantier progresse tel que prévu au planning et les réunions hebdomadaires accueillent régulièrement des riverains faisant des remarques souvent pertinentes qui sont pour la plupart prises en compte.

CR de la commission Tourisme, Patrimoine, Culture, Vie associative (TPCV) :

**La commission Tourisme** en relation avec la **commission environnement** poursuit ses actions autour **de la propreté** dans notre village avec l'aide des employés municipaux avec

- la reprise des poubelles de la cité pour avoir des doubles bacs de tri dans les principaux lieux du tourisme, associée à une stratégie d'éducation et de communication auprès de nos visiteurs,

- l'entretien des bancs existants et l'installation de nouvelles tables et bancs,

- la vérification des chemins piétons autour de la cité.

En parallèle une réflexion quant à l'opportunité d'avoir des **poubelles enterrées** déjà pour la Cité au niveau du parking des cars est poursuivie.

Le mois d'Avril 2024 sera très riche en **événements culturels et touristiques** avec en particulier

- Les journées Européennes des Métiers d'art (JEMA) avec expositions d'artisans d'art à la Maison des Princes, au Bel Oiseau et à la salle polyvalente les 6, 7 et 8 Avril 2024,

- Un tournage historique de France 2 sur la vie de Saint Louis entre les 8 et 15 Avril,

- Un week-end italien les 26, 27, 28 Avril avec un concert italien (Vivaldi, Scarlatti...) dans l'église le vendredi 26 Avril, précédant la traditionnelle parade vénitienne des 27 et 28 Avril 2024.

Pour ce qui concerne le **Patrimoine**, nous poursuivons notre réflexion autour de la conservation et de la valorisation de notre patrimoine et l'idée de la mise en place d'un dispositif de **site patrimonial remarquable (SPR)** conseillée par les spécialistes du patrimoine consultés commence à faire son chemin. Plus facilement une liste du petit patrimoine à rénover va être établie pour budgéter certaines actions en les priorisant.

Enfin devant la complexité de la **problématique d'accès, de circulation et de stationnement** dans et aux abords de la cité, nous avons validé l'idée d'une analyse à réaliser avec l'aide d'une structure extérieure (CAUE conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement). Sinon les arrêtés d'interdiction de stationnement rue des Rondes et place du Tilleul sont de mieux en mieux respectés et nous commençons à réfléchir à la possibilité d'une **zone Aire Piétonne dans la Cité** qui, pour l'instant, est loin de faire l'unanimité !

### QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H12.

Le prochain conseil sera le 22 avril 2024 à 19h00.



A collection of approximately 12 handwritten signatures in black and blue ink, scattered across the page. The signatures vary in style, with some being highly stylized and others more legible. Notable signatures include a large blue signature in the upper center, a signature with 'MB' in the middle right, and several others in black ink.